



Dialogue



Organe de "Dialogue des Peuples"

Belgique / Congo

numéro spécial

Gambit royal



**60 ans d'indépendance du Congo :
les « plus profonds regrets » du roi Philippe**

Le 2 juillet 2020



Gambit royal¹

Par Guy De Boeck

Incontestablement, Philippe I^o, Roi des Belges, vient d'innover dans l'éternelle discussion belgo-congolaise sur le bilan de la colonisation.

Je ne me lancerai pas sur les traces des exégètes qui cherchent à déterminer si « regrets » est un mot suffisamment fort, si le mot « excuses » ne conviendrait pas mieux. D'autant plus que la langue est suffisamment souple pour que des regrets puissent être sincères et profonds et que des excuses puissent ne mériter aucun prix, sauf celui de l'hypocrisie.

Il y a au moins une Congolaise qui ne s'y est pas trompée. La Belgique a, par le biais de la lettre adressée par le roi Philippe au président congolais Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, *"posé les bases d'un changement profond"* dans les relations entre les deux pays, a affirmé mardi la ministre congolaise des Affaires étrangères, Marie Ntumba Nzeza, en marge du 60e anniversaire de l'indépendance de l'ex-Congo belge.

"Après 60 ans d'indépendance, le peuple congolais, avec à sa tête le président de la République vient de recevoir des souhaits de bonne fête de l'indépendance, les meilleurs que la Belgique nous ai jamais adressés. Le roi des Belges Philippe a présenté au peuple congolais ses plus profonds regrets pour les blessures infligées aux Congolais lors de la période coloniale", a dit la cheffe de la diplomatie congolaise, citée par le site d'information **Actualité.cd**.

Pour elle, c'est une avancée tant pour la RDC que pour la Belgique. *"Il (le souverain belge, ndlr) a reconnu ainsi que le Congolais n'a pas été traité dans le respect de la dignité humaine. C'est du baume sur le coeur du peuple congolais. C'est une avancée qui va booster les relations amicales entre nos deux nations"*, a ajouté Mme Ntumba. Ce message du souverain belge va, selon la ministre, avoir un effet particulièrement sur les peuples du Congo. *"Cela est aussi un puissant soubassement socio-psychologique qui va petit-à-petit modifier notre regard sur nous-mêmes"*, a-t-elle souligné.

La ministre a aussi insisté sur les rapports entre l'ancienne colonie et la Belgique actuelle. *"Nos deux peuples ont grand besoin d'une décrispation sincère et définitive pour permettre au Congo d'enclencher et de poursuivre durablement sa croissance et son développement. La Belgique par le (biais du) roi Philippe a posé les bases d'un changement profond"*, a-t-elle déclaré.

Lors d'une allocution télévisée prononcée lundi soir à la télévision congolaise, le président Tshisekedi avait appelé la Belgique et la RDC à réécrire l'histoire de la colonisation, comme en écho aux *"plus profonds regrets pour les blessures"* infligées lors de la période coloniale belge au

¹ Au jeu d'échecs, le gambit est un sacrifice volontaire d'un pion ou, plus rarement, d'une qualité dans la phase d'ouverture dans le but d'obtenir un avantage stratégique non matériel : attaque, gain d'espace, ouverture de lignes, dislocation de la structure de pions adverse, gain de temps, etc. Le gambit est parfois risqué, car si l'avantage stratégique n'est pas bien exploité, le déséquilibre matériel offrira de meilleures chances de gain à l'adversaire. Les parties débutant par un gambit sont souvent très rythmées, car le camp qui l'aura joué devra jouer énergiquement afin de ne pas perdre son avantage.

Congo exprimés par le roi Philippe. *"J'estime nécessaire que notre histoire commune avec la Belgique et son peuple, soit racontée à nos enfants en République démocratique du Congo ainsi qu'en Belgique sur la base d'un travail scientifique réalisé par les historiens des deux pays"*, avait-il déclaré.

"Mais le plus important pour l'avenir, c'est de bâtir des relations harmonieuses avec la Belgique parce qu'au-delà des stigmates de l'histoire, les deux peuples ont su construire une relation forte que j'ai pu vivre personnellement lors de mon exil en Belgique, mon autre Congo", avait ajouté Félix Tshisekedi, faisant référence aux années qu'il a passées en Belgique. *"C'est ainsi que, n'eut été la pandémie de la Covid-19, j'avais prévu de commémorer les 60 ans de notre indépendance ici à Kinshasa avec comme invité spécial le roi Philippe de Belgique qui, tout comme moi, cherche à renforcer les liens entre nos deux pays sans renier notre passé commun mais dans l'objectif de préparer un avenir radieux et harmonieux au profit de nos deux peuples"*, avait poursuivi M. Tshisekedi. En effet, son arrivée au pouvoir, le 24 janvier 2019, après des élections contestées et reportées de deux ans, a permis une normalisation complète des relations belgo-congolaises, mises à mal par une énième crise dans les dernières années du régime de l'ancien chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange.

En quoi consiste l'innovation dans ce message royal ?

Le Roi s'est affranchi de deux stéréotypes qui ont longtemps régné dans quasiment tous les documents officiels belges à propos du Congo. (Quand j'écris « officiels », cela désigne tant les discours tenus par de hautes autorités – rois, ministres, etc. – que tout simplement par des manuels scolaires).

Le plus ancien de ces stéréotypes, qui rencontre notamment dans le discours du Roi Baudouin I^{er} lors des cérémonies du 30 juin 1960, consiste à considérer la colonisation belge comme continuant purement et simplement l'EIC due à la « géniale intuition » de Léopold II.

Lorsque j'usais mes culottes sur les bancs de l'école, on nous parlait de la colonisation. En ces jours lointains, le Congo était toujours notre colonie et l'œuvre coloniale de la Belgique était présentée d'un seul bloc, dominé de très haut par la belle barbe patriarcale de Léopold II. Certes, il avait été un « géant solitaire » et la Belgique avait mis du temps à rattraper la Pensée Visionnaire du Roi. Pendant un temps, le Grand Civilisateur avait dû agir seul, mais tout cela se terminait bien, la Belgique avait fini par accepter le Don Généreux de son Grand Souverain et poursuivait la Grandiose Œuvre Civilisatrice commencée... Tout était pour le mieux dans la meilleure des colonies...

Le « régime colonial modèle », qui devait être au-dessus de tout soupçon, prévoyait un système hiérarchique et paternaliste contrôlé par Bruxelles pour gérer la colonie de manière efficace et économiquement autonome, se débarrassant chaque fois que possible des tâches non administratives (enseignement, travaux d'infrastructure, médecine). Ce système fut aussi autoritaire : malgré la Charte coloniale, qui fit office de constitution du Congo belge, le travail obligatoire ne fut effectivement pourchassé qu'à partir des années 1930. Les libertés de presse, de réunion, d'association ne furent, elles, effectives qu'à partir de 1959. Dans les années 1950, les idéaux de modernisation matérielle renforcèrent la conviction que le Congo était une « colonie modèle ». Sans mauvaise conscience, les sections consacrées au Congo par l'Exposition universelle et internationale de 1958 communiquaient un message rayonnant d'optimisme matériel.

Le second stéréotype prend carrément le contre pied du précédent. Soudain, Le Congo léopoldien n'a plus aucun rapport avec le Congo belge, au point d'ailleurs qu'il devient interdit – ou, du moins, très énergiquement déconseillé – de faire la moindre allusion au premier lorsqu'on évoque le second².

Car un demi-siècle plus tard, les choses ont notablement changé. A moins que, plus que les choses, ce qui a changé soit la manière dont on les raconte ! On manifeste beaucoup de considération pour une date qui, aux jours heureux de mon enfance, était presque passée sous

2 Ce fut notamment le cas des émissions « Boula Matari » de la RTBF lors du 100^e anniversaire de Berlin 1885.

silence : le 15 novembre 1908. La reprise du Congo par la Belgique est devenue une barrière imperméable, étanche, un mur infranchissable. Avant cette date, c'est la colonisation léopoldienne et tout ce qui peut s'y être passé est imputable à Léopold II, individuellement ou à l'intervention de ses collaborateurs. Et, dans ce qui s'est passé, il y a des choses pas très jolies. On est bien forcé, même, de les appeler des crimes !

Tout au plus polémique-t-on sur la manière dont il convient de les qualifier ou sur la proportion exacte dont ces crimes envoyèrent prématurément un certain nombre de Congolais rejoindre leurs ancêtres. Est-ce le quart qui a péri ? Ou est-ce la moitié ? En tous cas, ce furent des jours sombres...

La reprise, dans cette optique, est censée avoir tout changé. Les excès léopoldien disparaissent du jour au lendemain. La Belgique n'avait rien à y voir. On est prié de ne parler du Congo belge que comme s'il s'agissait d'un pays créé spécialement par Dieu à cet usage en 1908, et n'ayant jamais existé auparavant. Pas d'allusions à Léopold II ! Ce qui revenait à parler de faits sans jamais en évoquer les rétroactes, et ceci sur une profondeur d'une trentaine d'années, et encore bien les années du début, primordiales et fondatrices ! Inutile de dire que le téléspectateur moyen ne doit pas y avoir compris ni appris grand-chose !

En un mot, à cinquante ans de distance, le récit des activités coloniales de Léopold II et de la Belgique passe de la continuité la plus fusionnelle à la coupure la plus nette et la plus brutale. On dirait une de ces publicités de lotion capillaire avec ses deux photos contrastées : AVANT et APRES. On ne nous montre rien d'une transition qui, fatalement, a dû se faire !

Alors, on en arrive alors parfois, entre Belges et Congolais, à l'impossibilité de tout dialogue, parce que les Belges ont en tête d'autres images, qui ne sont pas moins réelles, mais qui ne sont pas les « mains coupées de Léopold II ». Des images du pays que tout le monde reconnaissait être le mieux organisé d'Afrique, images des années 1950 / 60, montrant que la Belgique a construit un pays, couvert de champs, industrialisé, avec une population saine et instruite, le réacteur atomique le mieux équipé et le plus avancé de toute l'Afrique, installé dans le laboratoire de physique de l'Université de Lovanium... Il y avait aussi des universités à Elisabethville et à Stanleyville. Ces universités regroupaient, dans une mixité totale de noirs et de blancs, plusieurs centaines d'étudiants, formés grâce à des écoles de standard européen. Les étudiants universitaires étaient au 29 juin 1960, plus nombreux que dans n'importe quel autre pays d'Afrique centrale. Des écoles primaires établies sur tout le territoire avaient permis de scolariser plus de 90% de la population en âge d'école, pourcentage qui, encore aujourd'hui, n'est atteint dans aucun autre pays africain.

Autre « photo souvenir », celle de l'usine d'électrolyse de la Luilu, avec ses milliers de bacs à perte de vue où mûrissait le cuivre le plus pur du monde. Le cuivre n'était pas le seul métal exploité, il y avait des mines et raffineries de zinc, d'étain, d'or, de diamant et d'autres métaux encore, sans parler des ports, des bateaux sur les fleuves et les lacs, les liaisons aériennes, les trains, les premiers électrifiés d'Afrique centrale. En agriculture, on évoquerait l'introduction du riz dans les régions pauvres, des champs de palmes et de coton, grâce auxquels des centaines de familles, vivaient, grâce au jardin botanique de Kisantu et au centre de recherche agricole de Yangambi, le plus avancé au monde dans le domaine des cultures tropicales et à son école pour agriculteurs. Il y avait les industries induites par les activités minières et agricoles, du chantier naval à la tréfilerie, de la filature à l'usine de chocolat, etc. Et en 1960, le bien-être sanitaire des populations noires et blanches fut introduit. Hôpitaux et dispensaires avaient à leur disposition 86.000 lits, soit un lit médical pour 160 habitants...

Et cela est tout aussi vrai que les atrocités léopoldiennes.

La Couronne et le Gibus

Du point de vue très particulier du roi Philippe, le Congo fait partie de son passé familial à un double titre. Le plus récent nous concerne tous et il n'est pas nécessaire de s'appesantir dans de

longues explications pour être compris : la Belgique est concernée par la colonisation de 1908 à 1960 et, à partir de l'Indépendance, par divers épisodes, en général peu glorieux, de sa politique étrangère. La Belgique – donc, nous tous – en sommes collectivement responsables... dans cette mesure assez vague où nous serions tous responsables de décisions prises il y a parfois plus d'un siècle par des gouvernements à qui nos arrière-grands parents n'avaient pas grand-chose à dire. De ce point de vue, le Roi est simplement le porte-parole d'un message général.

Mais Léopold II, pour ce qui est du Congo, portait deux coiffure : la Couronne de Roi mais aussi la gibus de l'homme d'affaire.

Philippe I^o et, plus largement, la famille royale, ont également la responsabilité d'être les héritiers de Léopold II, au sens non pas moral ou spirituel, mais bien matériel et financier. Félicien Cattier, voulant expliquer en 1906 ce qu'avait rapporté la Commission d'Enquête de 1904, écrivait : « *La vérité est que l'Etat du Congo n'est point un Etat colonisateur, que c'est à peine un état : c'est une entreprise financière... La colonie n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes, ni même dans l'intérêt économique de la Belgique ; procurer au Roi-Souverain un maximum de ressources, tel a été le ressort de l'activité gouvernementale* »

Et la réaction, qui ne se fit pas attendre, ne se situa pas sur le terrain des larmes, mais sur celui des travaux parlementaires. Le Rapport de la Commission ébranla même les orateurs du parti catholique, défenseurs traditionnels du Trône comme de l'Autel (et des Missions). Ce fut la Reprise du Congo.

Léopold II ne la subit pas sans se démener pour défendre ses intérêts ! Puisque la reprise aboutit finalement à transférer de fait la maîtrise du Congo, de la Couronne aux grandes holdings belges fondée en 1906, il en devint actionnaire, donc intéressé à leurs bénéfices !

Je reproduis ici un passage de « *Les Héritiers de Léopold II ou l'Anticolonialisme Impossible* » consacré à « *l'Argent des Rois* ». Ces données ne sont pas fraîches puisque remontant à 2005.

Il en ressort néanmoins que la fortune laissée par Léopold II, et en particulier la très singulière « Dotation Royale » - appartenant sur le papier à l'État, mais à la disposition de la famille royale - est pour beaucoup dans le fait que la dynastie belge a pendant longtemps été parmi les familles régnantes « riches » ce qui semble ne plus être vraiment le cas³. La « Donation royale », au 3-11-2004 était composée d'un nombre impressionnant de propriétés et pouvait avoir alors une valeur de 450 millions d'euros, selon *Le Soir Magazine*.

3 Selon le magazine américain *Business Insider*, qui a publié les fortunes des monarques européens, repris le 19 07 19 par la *DH*, la famille royale belge ne disposerait "que" de 12,4 millions d'euros, loin derrière les familles héritières luxembourgeoise et monégasque.

Voici le classement des monarques les plus riches d'Europe:

10. Belgique - La fortune de notre souverain de 59 ans est estimée à 12,4 millions d'euros.
9. Espagne - La fortune du souverain espagnol Felipe VI, 51 ans, est estimée à 17,75 millions d'euros.
8. Norvège - La fortune du souverain norvégien Harald V, 82 ans, est estimée à 26,6 millions d'euros.
7. Danemark - La fortune du souverain danois Margrethe II, 72 ans, est estimée à 35,5 millions d'euros.
6. Suède - La fortune du souverain suédois Carl XVI Gustaf, 73 ans, est estimée à 62 millions d'euros.
5. Pays-Bas - La fortune du souverain hollandais Willem-Alexander, 52 ans, est estimée entre 171 et 266 millions d'euros.
4. Grande-Bretagne - La fortune de la reine Elizabeth, 93 ans, est estimée entre 443 et 532 millions d'euros.
3. Monaco - La fortune du souverain monégasque Albert II, 61 ans, est estimée à 887 millions d'euros.
2. Luxembourg - La fortune du souverain luxembourgeois le grand-duc Henri, 64 ans, est estimée à 3,55 milliards d'euros.
1. Liechtenstein - La fortune du souverain du Liechtenstein Hans-Adam II, 74 ans, est estimée à 4,4 milliards d'euros.

L'argent des Rois



Léopold II à Ostende, l'un de ses lieux d'investissement

Puisque crime il y a eu, il faut se demander, comme tout bon détective « A qui ce crime profite-t-il ? ».

Le fait que Léopold II a été un « prédateur désintéressé », en ce sens qu'il a recherché l'enrichissement non pour lui-même mais pour la puissance qu'il confère et les réalisations qu'il permet, ne diminue en rien le fait que son enrichissement fut criminel. Qu'il ait eu en vue le bien de la Belgique en dépeuplant le Congo ne rend pas les atrocités moins atroces.

Si je me mettais à guetter les vieilles dames sans défense pour les égorger et prendre leurs sous, puis que, étant pris, je démontrerais au Tribunal que cet argent n'a pas servi à engraisser mon carnet de Caisse d'Epargne, mais à faire des dons à des associations patriotiques, je doute que cela me vaille l'indulgence du Tribunal !

La facture du « Donateur »...

Puisque Léopold II a usé et abusé de mots comme « don » et « donateur », il peut être intéressant d'adopter un instant le point de vue d'un homme comme Georges Lorand, qui considérait les entreprises coloniales comme du « tape-à-l'œil » destiné à extorquer de l'argent à la Métropole.

Cette colonie dont la Belgique ne voulait pas, et qu'elle a bien dû prendre malgré tout, combien lui avait-elle déjà coûté, avant qu'elle la reprenne. ?

Nous connaissons en tous cas les montants suivants (en millions de francs-or):

Prêt de 1890	25
Emprunts garantis par l'Etat belge ⁵⁷	100
Prêt de 1895	6,5
Prêt pour le chemin de fer	5
« Témoignage de Reconnaissance »	50

Total 181,5
sommes qui équivalent, approximativement, à 1 milliard 89 millions d'euros.

Il faudrait ajouter à cela des coûts plus difficiles à chiffrer, par exemple :

⁵⁷ Plusieurs émissions entre 1901 et 1908

- les officiers belges servant dans la Force Publique continuaient à être payés par la Belgique, au nom d'une affectation fictive à l'IGM, l'EIC ne prenant en charge que le supplément de solde.
- les affaires congolaises attirèrent des capitaux qui ne furent ni épargnés, ni investis en Belgique. Ainsi, le coût total du chemin de fer fut d'une quarantaine de millions.
- le Roi eut recours à maintes reprises au personnel diplomatique belge pour négocier avec l'étranger des affaires qui regardaient exclusivement l'EIC, temps de travail payé par la Belgique.

Une chose est sûre : en se posant, avec un culot si colossal qu'il mérite l'admiration, en « Donateur », Sa Majesté se foutait du monde !

Bien sûr, à la fin du compte, les porteurs d'actions congolaises touchèrent de beaux dividendes. Des fournisseurs belges y trouvèrent aussi leur compte. Il y a donc eu un « retour ». Nous avons évoqué les beaux bénéfices de *l'Anversoise* ou de *l'Abir* au moment où le « caoutchouc rouge » était en plein rendement. Mais, outre le fait que l'actionnariat de ces sociétés se réduisait souvent, pour l'essentiel, à Léopold II lui-même, il s'agit de retours *privés* alors que l'on a sorti de l'argent *public*. Bref, on voit apparaître, dès les origines, le mécanisme « *dépenses publics – profits privés* ».

La Belgique, qui avançait ces sommes qui contribueraient à faire perdre la vie à des Congolais pour permettre à des Belges fortunés de devenir encore plus riches, n'avait alors aucun système quelconque d'assurances sociales⁵⁸, sauf ce que les travailleurs avaient pu organiser eux-mêmes par entraide et solidarité. Le salaire y était plus bas que partout ailleurs dans les pays industrialisés. Auguste Beernaert regretta amèrement de n'avoir jamais pu réaliser le rêve qu'il avait, de mettre fin au travail des enfants dans les mines... Mais Beernaert était aussi Chef de Cabinet qui prêta au Roi les 25 millions de 1890, avec lesquels il allait se lancer dans sa « nouvelle politique économique »...

Tradition de famille

En s'enrichissant, Léopold II n'a fait que suivre un noble exemple et manifester sa piété filiale. Son père avait commencé avant lui ! En devenant roi des Belges. Léopold I^o avait acquis tout ou partie des actions de la Société Générale, précédemment aux mains du roi des Pays-Bas. On sait qu'elle avait été fondée en 1822, en grande partie grâce à Guillaume 1^o de Hollande (il détenait la moitié du capital), afin de fournir les fonds nécessaires au développement industriel de la Belgique. Très vite la Société Générale joua un rôle déterminant dans l'économie du pays. Grâce à ses actions de la Générale et à de judicieux achats immobiliers, la fortune de Léopold I^o s'était considérablement accrue entre 1830 et 1850. Il mourut riche.

Mais nous savons aussi qu'entre 1885 et 1890, Léopold II, son héritier, s'est ruiné. L'enrichissement, c'est le revenu d'un capital et son capital avait, au contraire, fondu. En fait, sa tentative coloniale avait échoué. Il n'a évité le naufrage que parce que la Belgique l'a remis à flot ! Il ne commença à s'enrichir au Congo, grâce à sa « nouvelle politique économique » et aux cours élevés du caoutchouc, que vers 1895. Léopold II, en particulier, poussera très loin la pratique de l'accumulation du capital. Grâce à l'exploitation du Congo, l'enrichissement du Roi sera colossal. Le nombre de Congolais disparus à cause de cette exploitation également,

⁵⁸ Alors qu'elles existaient déjà dans l'Allemagne de Bismarck.

comme nous l'avons vu. Il s'ensuit naturellement que toute richesse conséquente, possédée par Léopold II après 1895 provient du Congo ou en tire son origine.

C'est par les acquisitions de Léopold I^{er} et de Léopold II, que la famille royale fait partie des plus riches familles de Belgique. D'eux aussi proviennent les liens de cette famille avec la Société Générale de Belgique, qui sera pendant plus d'un siècle et demi la plus puissante holding du pays. Et la famille royale y sera toujours représentée, étant devenue elle-même un représentant actif du capitalisme belge. Via de hauts représentants de la noblesse, proches du Palais, les successeurs de Léopold II vont pointer des antennes dans les sociétés les plus importantes du pays. La Société Générale, bien sûr, mais aussi Brufina, la Banque de Bruxelles, l'Union minière, la Compagnie maritime belge, Cockerill... Toutes ces entreprises, d'ailleurs, entretenaient de nombreux liens entre elles.

La famille royale a également placé d'importants avoirs financiers à l'étranger. Et sans doute d'autant plus à partir de 1988, lorsque la Société Générale est passée sous la coupe du groupe français Suez. Mais selon les aveux mêmes de la reine Fabiola, en 1961 déjà, son époux Baudouin avait placé 350 000 dollars aux Etats-Unis.

Mais Léopold II a agi en criminel maladroit : il a laissé des traces !

Le patrimoine de la Donation royale

A côté de la colonisation, Léopold II avait une autre obsession : éviter la dispersion du patrimoine de la famille royale.

En effet, le droit belge aligne, purement et simplement la succession d'un roi sur celle de monsieur tout le monde, prévoit donc le partage en parts égales du patrimoine entre tous les héritiers légitimes⁵⁹ et l'impossibilité de déshériter totalement ceux-ci⁶⁰. Aucune distinction n'était faite entre filles et garçons. Et c'est là, surtout, que le bât blessait, aux yeux de Léopold.

En effet, l'usage de l'époque était de contracter mariage entre familles régnantes. Ce qui voulait dire que, à la génération suivante, les biens reçus en dot par les princesses royales appartiendraient à des princes étrangers, leurs descendants. Et l'on ne peut donner totalement tort à Léopold II lorsqu'il voyait d'un mauvais œil la perspective d'une Belgique dont tous les châteaux seraient des résidences secondaires appartenant aux diverses familles impériales, royales ou princières d'Europe. En outre, le roi avait trois filles, dont les deux aînées eurent une vie sentimentale agitée, ce qui contribuait à rendre le problème concret et actuel pour lui.

L'une comme l'autre attaqua d'ailleurs son père en justice, une première fois à propos de la succession de leur mère, la reine Marie-Henriette, en 1902 et une seconde en 1911, contre certaines dispositions testamentaires du Roi. Léopold gagna son procès de son vivant, mais le perdit après sa mort !

Donc, Léopold II aurait voulu que les Rois et les princes mâles de la Dynastie soient favorisés d'une façon ou d'une autre lors des successions. En quoi il allait tout à fait à l'encontre de l'opinion de son temps, car cela aurait équivalu à rétablir le droit d'aînesse ou le majorat tels qu'ils avaient existé sous l'Ancien Régime. Inutile de dire qu'il ne trouva guère d'oreilles complaisantes parmi les politiciens belges !

⁵⁹ Il va sans dire qu'il s'agit de la loi telle qu'elle était à l'époque de Léopold II.

⁶⁰ Le testateur peut, au maximum, disposer à son gré d'une part égale à celle d'un enfant légitime. Autrement dit, s'il a un fils, il peut le priver de la moitié de la succession, s'il en a deux, du tiers, et ainsi de suite.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour convaincre un gouvernement de modifier la loi en ce qui concernait la succession royale, Léopold dut se résoudre à recourir à une autre formule. Elle n'était d'ailleurs pas neuve. Si vous avez des héritiers naturels qui vous déplaisent, donnez votre argent avant votre mort à une personne morale. C'est ce qu'il allait faire avec la « Donation royale ». Léopold semble avoir eu beaucoup de goût pour ce mot de « donation », utilisé pour désigner des pratiques où le « donateur » gardait tout !

Bien entendu, la création d'une entité de ce genre a pour conséquence la nécessité de rendre public ce qu'on lui donne ! Léopold II ne pouvait donc atteindre son objectif qu'en rendant publiques la nature et la valeur des biens qu'il « donnait » à cette « Donation ». Dans une telle opération, le flou et le secret étaient exclus.

En 1900, donc, voulant éviter que son immense patrimoine immobilier (maisons, châteaux, parcs, bois, terres) ne soit éparpillé par ses successeurs, le roi en fait don à l'Etat, mais pose trois conditions qui font que ce don n'en est pas vraiment un : les territoires et bâtiments ne pourront jamais être vendus, ils doivent pour certains garder leur fonction et leur aspect d'origine et ils doivent être à la disposition de ses successeurs au trône.

Cette date de 1900 est importante pour notre propos.

En effet, à cette date, le Roi n'avait d'autre possibilité d'enrichissement que le Congo. Entre 1896 et 1906, il fut également impliqué, avec la collaboration de Thys et Empain, dans la construction des chemins de fer chinois. Cette opération se solda par un enrichissement considérable qui lui déplut beaucoup, puisque les Chinois, finalement, rachetèrent très au-dessus de leur valeur les actions des porteurs étrangers, en 1906, pour sauvegarder leur indépendance, alors que Léopold cherchait au contraire à assurer sa présence sur le marché chinois⁶¹.

De toute manière, le capital investi en Chine ne pouvait avoir d'autre origine que le « caoutchouc rouge » et les « profits chinois » ne sont donc que des « profits congolais indirects ». Mais la date de 1900 indique à suffisance que la Donation Royale est, pour ainsi dire, du « caoutchouc rouge pur ».

La « Donation royale » est composée d'un nombre impressionnant de propriétés et pourrait avoir actuellement une valeur de 450 millions d'euros, selon *Le Soir Magazine*⁶². Faut-il la considérer comme faisant également partie de la fortune royale ? Oui, car si, formellement, le souverain a légué ces propriétés à l'Etat, les conditions qu'il y a jointes font que dans les faits, elles restent dans le patrimoine monarchique. En effet, ces biens ne peuvent être cédés et ils restent gracieusement à la disposition de la famille royale.

Imaginez qu'un ami vous dise : « *Je te fais don de ma maison, mais ni toi ni tes descendants ne pourront la vendre et ma famille l'occupera pour toujours et à l'œil* ». Qui considèrerez-vous comme le vrai propriétaire de cette demeure ?

Aujourd'hui, la Donation royale est une institution publique autonome, dont le conseil d'administration est composé de responsables du Palais, de fonctionnaires du ministère des Finances et de banquiers (comme le baron Narmon, de Dexia).

⁶¹ Léopold était, en la matière, associé avec le milliardaire américain Pierpont-Morgan. C'est celui-ci qui, incapable de résister à l'offre mirobolante des Chinois, déclencha la revente des actions détenues par des partenaires étrangers.

⁶² Dans son édition du 3-11-2004

A part pour la gestion des biens accessibles au public, cette institution est financièrement indépendante : ses rentrées viennent de la mise en location d'une partie de son patrimoine immobilier et de placements financiers.

En 2005, les recettes ordinaires se sont élevées à 12,69 millions d'euros (63 % de loyers, 26 % de revenus du portefeuille, 4 % de fermages de chasse et pêche, 6 % de produits des bois, 1 % de recettes diverses). Il faut y ajouter 5,68 millions de recettes extraordinaires, ce qui fait un total de 18,37 millions.

- Patrimoine financier : 30 millions d'euros constitué d'actions, d'obligations d'Etat, de liquidités et placements à court terme.
- Propriétés dont la famille royale a la jouissance effective : châteaux de Ciergnon, de Fenffe et de Villers-sur-Lesse, château du Belvédère, château et résidence au Stuyvenberg, serres de Laeken, villa Clémentine à Tervueren.
- Droit de chasse : en vertu de la loi du 28 février 1882, le droit de chasse a été réservé à la Couronne sur les biens du domaine d'Ardenne (6700 hectares).
- Propriétés ayant une autre affectation : château de Ferage (loué), château de Val Duchesse (loué comme guest-house par l'Etat).
- Propriétés dont le personnel de la famille royale fait usage : diverses habitations à Laeken et en Ardennes.
- Propriétés ayant reçu une affectation d'intérêt général : la Tour japonaise, le Pavillon chinois, le Parc Elisabeth et le Jardin colonial à Laeken, l'Hôtel Bellevue à Bruxelles, l'Arboretum de Tervuren, le Parc Duden à Forest, les terrains incorporés au Parc Marie-Henriette à Ostende, les terrains incorporés au Parc Leopold II à Nieuport.
- Propriétés mises en location pour générer des revenus :
 - Ardenne : 1 550 hectares de terrains agricoles, 4 200 hectares de terres et bois, terrain de golf dans le parc de l'ancien Château d'Ardenne.
 - Tervueren : golf et Château de Ravenstein, terrains de la *British School of Brussels*.
 - Postel : 500 hectares de bois.
 - Côte : L'ancienne villa royale, avec les galeries et le parc environnant à Ostende; terrains incorporés à l'hippodrome Wellington à Ostende; les bâtiments dénommés écuries norvégiennes à Ostende; la "première" résidence royale située Langestraat à Ostende; golf de Klemskerke.
 - Bruxelles et environs : Parc Duden à Forest : château (Inraci) et stade (Royale Union); étangs de Boitsfort; installations du Royal Yacht Club de Bruxelles à Laeken; terrains du centre sportif du Ministère des Finances « *Inter Nos* » à Strombeek-Bever; le cinéma Vendôme à Ixelles; les immeubles de bureaux Coudenberg, Jean Jacobs et Quatre Bras à Bruxelles.

Tout cela payé en liquide... Pas n'importe quel liquide : avec du sang !

« Témoignage de reconnaissance ? Jamais ! ... Amnistie ? Peut-être ! »

C'est en ces termes que Paul Janson avait accueilli la prétention du Roi à se faire accorder par la Belgique un « témoignage de reconnaissance nationale », consistant en un fonds spécial de cinquante millions.

Et il faut faire, encore une fois, les deux mêmes remarques : d'une part que le Congo n'a pas été « donné », mais « vendu ». Tout au plus pourrait-on dire que Sa Majesté ne se compromet pas dans de basses opérations commerciales, mais accepte les « dons de

reconnaissance »... Evitons les difficultés de vocabulaire en « parlant congolais ». Léopold II a exigé un « matabiche » de 50 millions de francs-or.

Comme d'habitude, cela n'était pas destiné à lui-même, mais à ses grands travaux. Plus précisément, la satisfaction qu'il y cherchait n'était pas avare et possessive. Il n'y cherchait qu'une satisfaction d'orgueil : montrer par ses monuments que le Congo était rentable et qu'il avait eu raison de coloniser !

Contrairement à ce qui s'est passé à d'autres périodes troubles de l'histoire, il n'y a pas eu d'amnistie à propos du Congo. On a préféré l'amnésie pure et simple. Il est vrai que l'amnistie vient d'un mot grec qui veut dire « oublier », et que l'amnésie, non moins helléniquement, signifie « ne pas se souvenir ».

Il n'était plus nécessaire de recourir à l'amnistie pour éponger le sang répandu, puisqu'on avait d'ores et déjà jugé et condamné des lampistes.

Prenons, par exemple le procès de « *L'Anversoise* ». Joseph Moray, agent de cette compagnie, avait commis d'une façon légère le meurtre du chef Abibo en décembre 1899. Ce chef coutumier était le seul de l'ethnie Budja-Elua qui collaborait avec les Blancs pour la récolte de caoutchouc. Lothaire avait espéré que ce chef retournerait les sept autres chefs et les convaincrait de faire récolter, eux aussi, du caoutchouc⁶³. Le directeur, estimant que cette « bavure » pouvait porter un important préjudice à la compagnie, décida de déposer plainte contre Moray.

Une fois lancée, l'enquête fit « boule de neige », et on en parla jusqu'en Belgique. Certes, les Belges ne perdirent définitivement toute confiance en l'EIC qu'après 1905, une fois connu le rapport de la Commission d'Enquête. Mais on se posait tout de même des questions à la suite des campagnes anglaises. La presse, ou du moins certains journaux, imprimèrent des articles sur les atrocités du Congo. L'atrocité et l'exotisme stimulent les ventes. Dans la foulée, d'autres agents de la compagnie commençaient à publier dans des journaux belges des informations sur ce qui se passait réellement dans les concessions de « *L'Anversoise* ». Des journaux étrangers, surtout en Angleterre et en Allemagne, s'empresaient bien sûr de reprendre ces confessions.

Le verdict des tribunaux se fit attendre longtemps. Les distances et les moyens de communication rudimentaire imposaient d'interminables délais. L'affaire de « *L'Anversoise* » traîna ainsi de 1899 à 1904 ! Il faut dire que, pour corser les choses, il y eut appel. La Cour d'Appel de Boma a finalement condamné, en 1904, onze agents de « *L'Anversoise* » et deux Africains à des peines variant de 10 ans à 20 ans. Un résultat assez étrange, si l'on considère qu'une trentaine d'agents avaient pratiquement tous agi de la même façon. Tous les condamnés étaient des agents subalternes. Tous ceux qui avaient réussi à quitter le sol congolais, parmi lequel de directeur Lothaire, ont échappé à la justice. La plupart des condamnés devaient obtenir leur libération conditionnelle après deux ou trois ans.

Au moment de la reprise, donc, cette affaire était close !

Mais du fait que la Belgique, à partir de là, s'enferma dans le négationnisme à propos de faits avérés qui étaient pourtant connus de tous, aucune mesure d'amnistie ne fut jamais prise. Logique ! On ne peut en même temps dire qu'un fait n'a jamais eu lieu, et prétendre en même temps qu'on ne le punira pas !

⁶³ Lothaire tait un chaud partisan du ralliement des Chefs coutumiers. Cela apparaît maintes fois dans ses écrits. Voir par exemple sa lettre au GG Wahis dans BAONI, page 117.

Comme d'autre part il n'y a pas de prescription pour les crimes contre l'humanité, rien n'empêcherait les Congolais de réclamer, au civil, tout le patrimoine de la Dotation Royale, qui ne peut provenir que du Congo !

Question morale

Les possesseurs et bénéficiaires actuels de ces biens n'ont évidemment trempé dans aucun des crimes commis avant leur naissance ! Et leur cas est sans doute loin d'être unique. Beaucoup de fortunes ont leur origine lointaine dans la spoliation, le trafic d'esclaves ou d'autres crimes. Ceux qui les possèdent ne font pas forcément pénitence sous le sac et la cendre...

A contrario, on pourrait citer l'exemple de Nobel qui, ayant fait fortune dans les explosifs, puis vu durant la Première Guerre Mondiale à quoi ces explosifs pouvaient servir, consacra une partie de sa fortune à fonder les différents Prix Nobel, dont le Prix Nobel de la Paix.

Imaginez un instant que vous appreniez qu'un lointain parent par alliance, dont vous ignorez jusqu'à l'existence, vient de décéder au fin fond de l'Arizona, et qu'en tant que plus proche parent, vous héritez d'une fortune colossale. Imaginez encore que cette bonne nouvelle soit assortie d'une autre : cet illustre inconnu avait amassé ses millions grâce au trafic de drogue, au racket, à la prostitution, le tout assaisonné d'un certain nombre de meurtres « classés sans suite faute de preuves »... Je ne sais ce que vous feriez. Pour ce qui me concerne, et comme je n'ai rien d'un saint, je crois que je prendrais l'argent. Mais j'en consacrerai une partie conséquente à réparer ces crimes. Vous aussi ? Eh bien... On voit bien que nous ne sommes pas Rois !

Il faut d'ailleurs souligner que ce qui est en cause ici n'est nullement l'institution monarchique. La question de savoir s'il est souhaitable que la Belgique ait un Roi ou si ce devrait au contraire être une République n'a rien à y voir. Il regarde une famille, comme ensemble de gens qui se succèdent et héritent les uns des autres. Qu'il s'agisse de Rois ou de charcutiers ne change rien au problème.

Il y a eu récemment des polémiques en Belgique, sur la question « Le Roi doit-il aller en visite officielle au Congo ? ». Ce qui revient à demander : « L'arrière petit neveu (et héritier !) de Léopold II doit-il se rendre en visite officielle chez les arrière-petit-fils des victimes de Léopold II ? » Il est dommage que l'on ne pose pas cette question dans l'autre sens, celui qui serait compatible avec la morale : Les Congolais doivent-ils accepter chez eux l'héritier de la fortune qui leur a coûté entre quatre et huit millions de vies humaines ?

Et ce d'autant plus que la fortune privée de ce monarque (et de sa famille) repose toujours sur le « bas de laine » que cet arrière-grand-tonton s'était fait sur le dos des Congolais. Circonstance aggravante : l'héritier, pas plus que ses prédécesseurs, n'a jamais eu un geste de regret ni de réparation...

On pourrait objecter que le problème est plus délicat pour un Roi que pour Monsieur Nobel, qui était un simple particulier, en ce sens que la personne du Roi et son rôle de « symbole national » font qu'il ne peut rien faire sans engager, en quelque sorte, la Belgique.

C'est tout à fait exact, mais ce l'était pour Léopold II également !

Quel mal y aurait-il à ce que la Belgique participe à un acte de réparation et de regret ? L'Allemagne, à propos d'un nombre de morts du même ordre, a fait des excuses publiques...

Un geste symbolique de regret et de réparation ne mettrait de toute façon pas la Dynastie sur la paille. Outre le fait que le travail d'un roi est assez bien payé (sa famille reçoit chaque année quelques 12 millions d'euros des contribuables sous forme de dotation), la famille royale est de toute manière à l'abri du besoin. En additionnant la fortune personnelle et la donation royale, le patrimoine de la famille royale pourrait atteindre 750 millions d'euros. Dans le dernier classement des fortunes belges établi par *Trends-Tendances*⁶⁴, cela placerait les Saxe Cobourg Gotha à la quinzième place, entre la famille D'Ieteren et la famille Delhaize.



Ces gens ne peuvent ignorer l'origine de leur fortune.
Pas un geste de regret.
Avec quoi leurs oreilles sont-elles bouchées ?
Du caoutchouc, peut-être...

⁶⁴ Dans son édition du 5-10-2006



Les insatisfaits

Un certain nombre de commentaires, surtout congolais, se sont aussitôt fait entendre, sur le thème « *ces regrets, même « très profonds », sont insuffisants* ».

Mais l'insatisfaction n'a pas concerné uniquement l'usage du mot « regret » et non « excuses » : des voix se sont aussi élevées pour demander des réparations à la Belgique.

"Il ne suffit pas de dire +je regrette+. Encore faut-il être prêt à réparer les préjudices en termes d'investissements ainsi que des dommages et intérêts. C'est ce que nous attendons de nos partenaires belges", a avancé l'ancien porte-parole du régime de l'ex-président Kabila, Lambert Mende Omalanga.

"C'est un pas dans la bonne direction. Mais cette repentance tardive ne peut être acceptée qu'après des réparations conséquentes de ces atrocités qui ont permis l'enrichissement personnel de Léopold II et ses amis", a réagi à l'AFP le porte-parole du mouvement citoyen "Congolais debout", Hervé Diakiese.

"Le rôle trouble joué par la Belgique au lendemain de l'indépendance du 30 juin 1960 pour contrôler les minerais de la RDC doit figurer aussi parmi les matières à réparation", a-t-il ajouté. Il a aussi invité la Belgique à restituer le *"patrimoine culturel congolais qui se trouve au musée de Tervueren"*.

"Il faut identifier certaines provinces qui ont été vraiment victimes des plus graves exactions comme l'Equateur, où des gens ont été tués et d'autres ont eu des mains coupées", a déclaré pour sa part Jean-Claude Katende, le président de l'Asadho, l'une de plus anciennes organisations congolaises de défense des droits de l'Homme.

On devine déjà que concilier tous les appétits ainsi aiguisés ne sera pas un travail simple. On subodore même qu'il pourrait y avoir de belles – et surtout bruyantes bagarres en perspective, en particulier sur « l'Internet congolais ». Mr Pépin Guillaume Manzolo, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie au cours d'une émission de sur

Télé50, a fustigé « *l'empoignade à la bêtise voire même la promotion de la bêtise et la kermesse de la toxicité* » qui caractérisent les échanges entre les Congolais, y compris sur le Net. Il a expliqué que ce qu'il a voulu dire par là c'est que dans les échanges entre les Congolais, ce sont les insulteurs qui ont le vent en poupe: Ces sont les gens qui ont la capacité de provoquer, de crier plus fort et d'insulter, des gens plus toxiques, plus insultants ... qui sont applaudis.

Mais passons.

Après les discours et les cérémonies, après les "*profonds regrets*" et l'affirmation royale que "*ces blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés*", il est l'heure d'entrer, pleinement, dans le processus devant mener à la mise en place d'une commission "Commission de la vérité / de la réconciliation" proposée par le président de la Chambre, l'Open VLD Patrick Dewael. Après un vote par la Chambre le 17 juin, le travail a débuté assez rapidement en Commission des relations extérieures, qui est chargée de déterminer le "scope" de la future commission. Ainsi, les députés membres de la Commission relations extérieures ont demandé au Musée royal d'Afrique central (MRAC) et aux services des Archives de l'Etat (AE) "*un avis détaillé sur la faisabilité d'une telle mission, sur les différents aspects (historiques, sociologiques, etc.) qu'une telle mission devrait comporter, ainsi que sur l'expertise multidisciplinaire (belge et africaine) nécessaire pour la mener à bien*" comme on peut le lire dans cette note écrite par le MRAC et les AE. Dans ce document daté du 30 juin qu'un vent favorable nous a transmis, on peut lire que la conférence des présidents de la Chambre a fixé des conditions préalables "*importantes*" : "*l'intention n'est pas de créer une commission de vérité au sens sud-africain, mais de réfléchir à la manière dont nous traitons notre passé colonial et d'essayer d'en tirer des leçons. Il est fait référence à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, à la gestion du patrimoine historique et culturel, etc. La mission devrait couvrir l'ensemble de la politique coloniale belge, y compris donc le Rwanda et le Burundi. Ce sont non seulement des experts belges (historiens) mais aussi des experts africains qui sont invités à participer à la rédaction d'une note préparatoire. Il convient également d'examiner comment les victimes peuvent être impliquées dans cette étude et quelles seront les conséquences juridiques et financières (indemnités).*"

D'abord un premier rapport préliminaire

Les deux institutions fédérales proposent donc, pendant les vacances parlementaires, qu'une première note soit rédigée. Il s'agira, écrivent le MRAC et les AE, de

- Clarifier l'état de la recherche nationale et internationale
- Clarifier la disponibilité et l'accessibilité des archives pertinentes
- Clarifier le degré d'unanimité scientifique concernant le passé colonial belge et ne pas se contenter de reconstituer les faits, mais de les désigner également
- Expliquer la recherche scientifique sur la relation entre ce passé et le racisme, la xénophobie et l'intolérance
- Établir un "*status quaestionis*" : un état de la question vulgarisée spécifiquement destiné au monde de l'éducation
- Donner un aperçu des actions symboliques et autres menées par d'autres pays par rapport à leur passé colonial ou leur passé chargé d'émotions et de la manière dont ces actions peuvent avoir un effet conciliateur en général ou en particulier
-

Sacré programme, donc. Certaines questions très précises devront être abordées par cette note : "*quels sont les points de vue historiques sur lesquels il existe un consensus parmi les historiens, en particulier sur les violations des droits de l'homme, le racisme et la ségrégation institutionnels, la violence structurelle, le travail forcé, l'exploitation économique*" ; "*dans quelle mesure d'autres actions concrètes telles que la communication gouvernementale, les cours et la formation de fonctionnaires et / ou de la police, le soutien financier aux initiatives publiques, la*

restitution du patrimoine volé ou non volé, la coopération au développement et la politique étrangère, etc. peuvent avoir un impact sur l'attitude et le changement de comportement de la population à l'égard du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance", entre autres.

Quelle composition ?

Et pour rédiger ce rapport, les deux institutions proposent la mise en place d'un groupe de 20 personnes – 12 hommes et 8 femmes, 8 néerlandophones et 12 francophones, de Belgique et du Congo – amenés à rédiger pour le 15 septembre ce premier rapport. Ce groupe d'experts n'est pas automatiquement amené à être les experts scientifiques de la Commission "vérité et réconciliation" en tant que telle, mais tout de même, ces 20 personnes pourraient être importantes à l'avenir.

Et c'est ici qu'on sent poindre une certaine inquiétude de la part de certaines personnes impliquées et amenées à collaborer avec la future Commission. Sous couvert d'anonymat, un expert des questions coloniales tique : *"Déjà, mettre un président, un vice-président, des secrétaires, c'est le passé. Aujourd'hui, on travaille de façon horizontale. Cela démontre un certain conservatisme dans la structure. Conservatisme qui se confirme à la lecture de certains noms."*

Le document en notre possession, précise, a RTBF, indique précisément les noms et qualités des experts proposés par le MRAC et les AE, qui n'ont, selon la note, pas encore été sondés sur leur disponibilité ou leur envie de participer à la rédaction de ce rapport préliminaire, raison pour laquelle nous n'évoquerons aucun nom. Mais notre interlocuteur n'en démord pas : *"On va clairement s'en tenir aux enjeux traditionnels du débat, et ne pas aller plus loin. Il n'y a quasiment que des historiens. Où sont les sociologues, les anthropologues à même d'analyser la situation actuelle et l'impact de la colonisation aujourd'hui ? Le débat public actuel, qui est de qualité, est-il vraiment la priorité de ces institutions [comme le MRAC et les AE] qui ont l'habitude d'être prises pour des références ? Il y a de nombreux chercheurs plus jeunes qui feraient parfaitement l'affaire."*

Après les "regrets" royaux et une quasi-unanimité politique pour se diriger vers des excuses officielles suivant les conclusions de la Commission, il se pourrait bien qu'il y ait déjà comme de la friture sur la ligne de la vérité et de la réconciliation.

C'est l'occasion de souligner la carence presque totale en Belgique des travaux historiques généraux concernant le Congo ex-belge. La Belgique qui détient les principales sources écrites relatives à la connaissance du Congo et comptait avant l'indépendance plusieurs chercheurs et savants de valeur susceptibles de contribuer à une synthèse historique du Congo, a complètement abandonné ce domaine. La colonie à peine indépendante, les centres et instituts de recherches belges concernés par le Congo seront fermés ou tomberont en léthargie. Dès 1970, dix ans seulement après l'indépendance du Congo, Leiden, Paris et Wisconsin constituent du point de vue de la connaissance du Congo des foyers scientifiques plus actifs et de plus grande valeur que Louvain, Bruxelles ou Liège. Les pouvoirs publics belges qui sont responsables de cette situation, ne pouvaient mieux faire la démonstration de la thèse selon laquelle les relations entre la Belgique et le Congo furent toujours déterminées par les intérêts économiques de la métropole. Il a suffi que les charges financières de la recherche scientifique concernant le Congo ne soient plus supportées par le budget de la Colonie, pour que la Belgique cesse de s'y intéresser.



SÉRIE D'ÉTÉ
**Les balades du « Soir »
 pour découvrir la Belgique
 durant les vacances P. 15**

ENSEIGNEMENT
**Pas d'examens
 en décembre
 dans les écoles
 du réseau officiel**
 P. 4 & 5

LE SOIR

COLONISATION DU CONGO

**« Je tiens
 à exprimer
 mes plus
 profonds
 regrets »**



Historique. Philippe est le premier Roi régnant à exprimer ses « plus profonds regrets » pour les « actes de violence » commis au Congo sous Léopold II. **P. 2 & 3**

© PHOTO NEWS.



ÉDITO

BÉATRICE DELVAUX ÉDITORIALISTE EN CHEF

Enfin ce geste si nécessaire, qui grandit le Roi et son pays

A l'époque de l'État indépendant du Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis qui pèsent encore sur notre mémoire collective. La période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé [...].

Il y a dix ans à Kinshasa, ces mots-là étaient attendus par tout un peuple qui fêtait les 50 ans de son indépendance. Le roi Albert II avait fait le déplacement pour ce qu'on espérait être le moment clé qui allait enfin permettre de regarder une histoire commune avec sérénité, ou à tout le moins, vérité. La déception fut très grande face à un manque de courage, de grandeur, de lucidité car assumer ces responsabilités coloniales aurait permis de reconnaître le passé, mais surtout de solidifier l'avenir. C'est donc Philippe, le seul Roi qui n'a jamais été dans l'ex-colonie belge, qui assume, dix ans plus tard, et pose ce geste fort et historique.

« Ce n'est pas l'Histoire qui est coupable, c'est l'Homme qui est coupable » : ces mots prononcés le 7 avril

2000 par le Premier ministre Guy Verhofstadt à Kigali, qui assumait alors la responsabilité belge dans le génocide rwandais, sont tellement justes. Ils disent tout de l'impérieuse nécessité pour les descendants ou les successeurs de ces « Hommes coupables » de s'excuser auprès de leurs victimes. Cela n'efface rien mais cela reconnaît l'humiliation et redonne sa juste place au peuple trahi par les puissants mais aussi l'histoire.

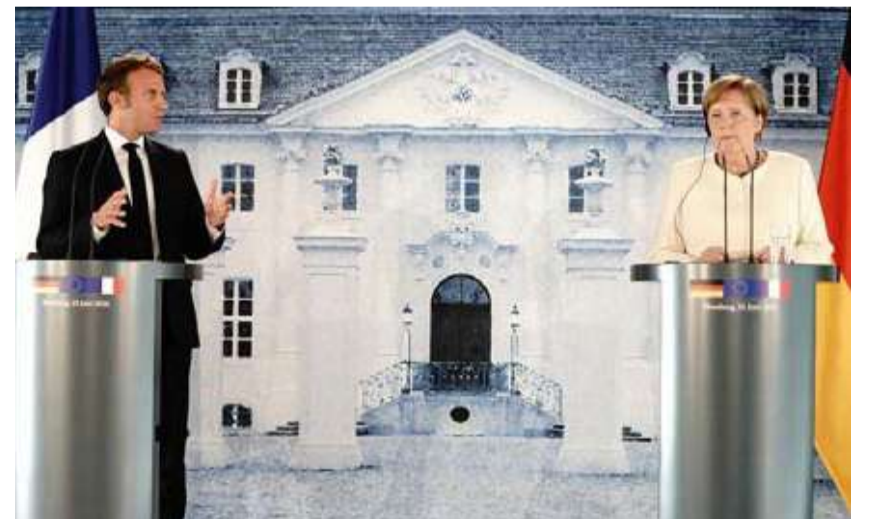
Pour Philippe, poser ce geste était d'autant plus difficile que cela s'inscrit en rupture avec son oncle et mentor, le roi Baudouin

Pour Philippe, poser ce geste était d'autant plus difficile que cela s'inscrit en rupture avec son oncle et mentor, le roi Baudouin. Certains diront que le terme choisi – « les plus profonds regrets » – met à distance toute culpabilité. Il n'est en effet pas question d'excuses, de fautes ou de demande de

pardon – une étape supplémentaire à franchir par un(e) Premier(e) ministre ? Mais trois éléments donnent à cette lettre royale une force très particulière. *Primo*, le Roi assume le premier la responsabilité de « sa » famille régnante : c'est lui, le descendant et l'héritier de Léopold II qui prend les devants. *Secundo*, il n'a pas attendu d'y être forcé par la Commission « vérité et réconciliation » : il reconnaît ainsi que les faits sont établis, sans besoin d'un défilé d'experts pour l'en convaincre ou l'y contraindre. *Tertio*, dans sa lettre au président Tshisekedi, il fait de ses regrets une nécessité pour gérer l'autre héritage de ce passé colonial : les discriminations et le racisme qui hantent le présent. L'occasion de réaffirmer la hiérarchie des valeurs de son pays, aujourd'hui, et sa volonté d'en être le serviteur. Car c'est là qu'est l'urgence désormais. Un interlocuteur congolais nous le rappelait ce lundi : « La décolonisation est un passage obligé pour ouvrir les dossiers brûlants du racisme, l'emploi et les violences policières. Si on ne fait pas tout ça, ce sont de vrais chaudrons qu'on alimente. »

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Macron et Merkel lancent l'opération « Serrons les boulons » P. 10



FOOTBALL

Dix-huit joueurs en prêt : le gros chantier mauve P. 19



TÉLÉCOMS

Les dessous de l'annulation de la vente de Voo à Providence P. 6



LOTÉRIE 18 MOTS CROISÉS 18 SUDOKU 18 MÉTÉO 18 NECROLOGIE 21 MARCHÉS 22 TÉLÉVISION 23 PETITE GAZETTE 24 DEMAIN LA TERRE 24

Le Roi reconnaît « les actes de cruauté » commis au Congo sous Léopold II

Philippe est le premier Roi régnant à exprimer ses « plus profonds regrets » pour les « actes de violence » et les « souffrances » infligés au Congo léopoldien puis belge. Le mot historique n'est ici pas galvaudé.

MARTINE DUBUISSON

C'est une première : un Roi régnant qui ose affronter et qualifier « les actes de violence et de cruauté » qui ont été commis sous le Congo léopoldien, ainsi que les « souffrances et les humiliations » vécues durant la colonisation du pays par la Belgique. On s'est beaucoup interrogé, ces dernières semaines, sur l'éventuelle prise de parole du roi Philippe, après l'émoi mondial lié à la mort de George Floyd aux Etats-Unis et le mouvement « Black lives matter » qui s'en est suivi. Les autorités belges, le Roi en particulier, devaient-elles, devait-il s'exprimer, voire présenter des excuses, pour les exactions belges commises au Congo, d'autant que l'on célèbre ce 30 juin les 60 ans de l'indépendance du pays ?

On le sait : en Belgique, le Roi ne peut s'exprimer sans être couvert par le gouvernement, représenté par son Premier ministre. C'est donc en parfait accord avec le 16 que Philippe a écrit au président Félix Tshisekedi ce 30 juin (lire ci-contre). Pour évoquer les relations entre nos deux pays, la coopération et l'amitié qui les lient. Mais aussi, surtout, pour oser regarder le passé et, pour la première fois donc dans le chef d'un Roi des

Belges régnant, condamner clairement certains actes commis au Congo indépendant puis belge, donc avant et après 1908, date de la transmission à la Belgique de « son » Congo par Léopold II.

S'il commence sa « lettre de félicitations à Son Excellence M. Felix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance du Congo » par ses « vœux les plus chaleureux » et l'évocation de « nos sentiments d'amitié profonde » et de « la coopération intense qui existe entre nos deux pays dans tant de domaines », le Roi en vient rapidement au cœur de son message. Un message fort, inédit. Ici, le mot « historique » n'est donc pas galvaudé.

« En toute vérité »

Philippe argumente : « Pour renforcer davantage nos liens et développer une amitié encore plus féconde, il faut pouvoir se parler de notre longue histoire commune en toute vérité et en toute sérénité. » Et sa vérité, il l'explicite ainsi : « Notre histoire est faite de réalisations communes mais elle a aussi connu des épisodes douloureux. A l'époque de l'Etat indépendant du Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis, qui pèsent encore sur notre mémoire collective. » Là, le descendant de Léopold

II reconnaît donc les exactions commises sous le règne de son aïeul, lorsque le Congo lui appartenait. Une reconnaissance en tant que membre de la famille royale, mais aussi en tant que chef d'Etat. Car Philippe poursuit, estimant que « la période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. »

Pour ces deux périodes, écrit-il donc noir sur blanc, « je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés. » Car si Philippe présente ses regrets pour le passé, il regarde aussi le présent et se tourne vers l'avenir. Sans nier les problèmes actuels : « Je continuerai », assure-t-il, « à combattre toutes les formes de racisme ». Car « le combat pour la dignité humaine et pour le développement durable requiert d'unir nos forces. C'est cette ambition que je formule pour nos deux pays et pour nos deux continents, africain et européen. »

Voilà pourquoi il « encourage la réflexion entamée par notre Parlement afin que notre mémoire soit définitivement pacifiée ». Puisqu'à la rentrée de septembre, une commission parlementaire se penchera sur le passé colonial de la Belgique dans toutes ses dimensions. Une autre première.

Chaque mot est pesé

On le sent : chaque mot de la lettre est pesé. Et l'on relèvera que si le Roi présente ses « profonds regrets », il ne présente pas d'excuses. Normal, nous dit-on, il se distancie des actes du passé, les condamne et les regrette, et il soutient le travail parlementaire sur le sujet, « mais ce n'est pas à lui aujourd'hui de prendre les devants sur le politique ». C'est à celui-ci qu'il reviendra, le cas échéant, de prononcer le mot « excuses ». Et c'est bien ainsi que le politique l'entend.

Reste qu'avant lui, aucun Roi régnant n'avait tenu de tels propos officiels, Baudouin ayant même, pour son dernier discours sur le sujet, fait l'éloge de Léopold II. Mais Albert I^{er} et Léopold III s'étaient déjà montrés critiques envers la politique de Léopold II au Congo, lorsqu'ils étaient encore princes. Ainsi, celui qui allait devenir Albert I^{er} écrivit après son voyage au Congo en 1909 : « Le travail en Afrique, l'or à Bruxelles, voilà la devise de l'Etat indépendant. » Et le futur Léopold III, de retour de la colonie, a prononcé au Sénat, en 1933, un discours dans lequel il dénonce la politique d'exploitation capitaliste qui y sévit.

Alors que peu attendaient sans doute cela de lui avant qu'il ne monte sur le trône, Philippe restera donc dans l'histoire comme le premier chef d'Etat belge à avoir qualifié les exactions d'« actes de violence et cruauté », de « souffrances et humiliations » et avoir exprimé des regrets publics pour cela. A titre personnel (il utilise le « je ») et au nom de sa royale famille, comme chef de famille, et en engageant la Belgique, comme chef d'Etat couvert par le gouvernement.

Et il conclut sa lettre en espérant avoir « bientôt l'opportunité » de se rendre au Congo (où il n'est jamais allé), ce qu'il envisageait de faire ce 30 juin, à l'invitation du président Tshisekedi. Mais que le coronavirus l'a empêché de réaliser.



Philippe restera dans l'histoire comme le premier chef d'Etat belge à avoir qualifié les exactions d'« actes de violence et cruauté », de « souffrances et humiliations » et avoir exprimé des regrets publics pour cela.

© PHOTO NEWS

Le « making of » d'une lettre royale

Bien sûr, comme toujours, la lettre de Philippe à Tshisekedi résulte d'une « concertation » entre le 16 et le Palais, puisque le Roi doit être couvert politiquement. Mais l'initiative de la missive, nous confirme-t-on à bonnes sources, est bien venue du Palais (« le Roi a expressément émis le souhait de s'exprimer », nous glisse-t-on). Une initiative qui s'explique par le contexte.

« Le déclencheur », confie un initié, « c'est le 60^e anniversaire de l'indépendance du Congo et bien sûr l'actualité. On ne pouvait laisser passer la date sans rien dire. Le Palais a estimé que le moment était venu et les circonstances ont aidé. » Un autre confirme : « On ne pouvait pas ne pas faire quelque chose pour ce 60^e anniversaire. Mais il fallait trouver le bon ton, entre trop et pas assez. Et un consensus s'est rapidement dégagé sur le fait qu'il fallait quelque chose de sobre, court, comprenant les éléments essentiels, c'est-à-dire évoquant l'avenir mais aussi le passé, sans esquiver Léopold II. »

Le Roi a en quelque sorte écrit au président Tshisekedi ce qu'il aurait pu dire

sur place s'il n'en avait été empêché par un certain Covid-19. En s'exprimant à la fois comme chef de la famille royale, donc en son nom, et comme chef d'Etat, engageant la Belgique. On verra ce que, dans la foulée, la Première ministre pourrait dire, par exemple en étant interrogée au Parlement. Mais son gouvernement représentant 38 députés sur 150, elle ne devrait guère s'avancer à ce stade, d'autant qu'une commission parlementaire sur le passé colonial débutera ses travaux à la rentrée.

Reste cette question : pourquoi des regrets et pas des excuses ? Le Roi prend ses distances par rapport à des actes du passé en les condamnant », décrypte-t-on à bonne source. « Il encourage la réflexion entamée au Parlement. Ce n'est pas à lui, aujourd'hui, de prendre les devants sur le politique. » Et c'est bien ainsi que le conçoit le politique. « Le "je" utilisé montre que c'est une opinion personnelle couverte par le gouvernement », nous dit-on. « La Belgique s'exprimera après le travail parlementaire. Des excuses relèvent du politique. » M.A.D.

KROLL



Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé

”

La période coloniale a causé des souffrances et des humiliations

”

texto La lettre du Roi des Belges au président de la République démocratique du Congo

En ce 30 juin 2020, le Roi a adressé une lettre de félicitations à Son Excellence M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République démocratique du Congo, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance du Congo. Le Palais explique que, « lors de sa visite en Belgique en septembre 2019, le président Tshisekedi avait invité le Roi à se rendre à Kinshasa pour assister aux festivités d'anniversaire ce 30 juin 2020. Compte tenu des circonstances actuelles, un tel déplacement n'est plus d'actualité. »

Voici le contenu de la lettre, hors formules d'introduction et de conclusion.

« En ce soixantième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, je tiens à vous adresser ainsi qu'au peuple congolais mes vœux les plus chaleureux.

Cet anniversaire est l'occasion de renouveler nos sentiments d'amitié profonde et de nous réjouir de la coopération intense qui existe entre nos deux pays dans tant de domaines, et notamment dans le domaine médical qui nous mobilise en cette période de pandémie. La crise sanitaire nous frappe au milieu d'autres préoccupations. Le partenariat privilégié entre la Belgique et le Congo est un atout pour y faire face. En ce jour de fête nationale, je souhaite réaffirmer notre engagement à vos côtés.

Pour renforcer davantage nos liens et

développer une amitié encore plus féconde, il faut pouvoir se parler de notre longue histoire commune en toute vérité et en toute sérénité.

Notre histoire est faite de réalisations communes mais a aussi connu des épisodes douloureux. A l'époque de l'État indépendant du Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis, qui pèsent encore sur notre mémoire collective. La période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés. Je continuerai à combattre toutes les formes de racisme. J'encourage la réflexion qui est entamée par notre Parlement afin que notre mémoire soit définitivement pacifiée.

Les défis mondiaux demandent que nous regardions vers l'avenir dans un esprit de coopération et de respect mutuel. Le combat pour la dignité humaine et pour le développement durable requiert d'unir nos forces. C'est cette ambition que je formule pour nos deux pays et pour nos deux continents, africain et européen.

Les circonstances actuelles ne permettent malheureusement pas de me rendre dans votre beau pays, que j'aimerais tant mieux connaître. J'espère que j'en aurai bientôt l'opportunité. »

mémoire Au bout d'un long chemin, les mots qu'il fallait

ANALYSE

COLETTE BRAECKMAN

Même si les archives n'avaient pas restitué la scène ces jours-ci, bien des Belges auraient gardé en mémoire les images du 30 juin 1960 où le roi Baudouin, stupéfait car il s'attendait à des paroles de reconnaissance ou des mots convenus, entendit Patrice Lumumba lire un texte rédigé la nuit même et qui rappelait les souffrances endurées par les Congolais durant la colonisation. « Nous avons connu le travail harassant (...) nos terres spoliées au nom de textes prétendument légaux, (...) nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agisse d'un Blanc ou d'un Noir, (...) connu les souffrances atroces des relégués politiques, les fusillades, les cachots... » A l'époque, l'énumération des injustices subies fut vécue comme une insolence, une insulte et le Roi des Belges faillit quitter Léopoldville séance tenante tandis que ses compatriotes voyaient se briser l'image de la colonie modèle, de l'œuvre civilisatrice » qui leur avait été présentée pendant tant d'années.

Il a fallu du temps pour que, insidieuse et têtue comme l'eau qui s'infiltre, la vérité fasse son chemin, jusqu'à ébranler les plus solides certitudes et amener les plus jeunes à mettre en cause la parole d'ânés trop sûrs de leur bonne foi. Pour le roi Philippe aussi, neveu d'un roi qu'il admirait tant et qui fit son éducation politique, le chemin dut être long et peut-être douloureux. Car l'histoire du Congo est intimement liée à celle de la famille royale et il y a longtemps que Philippe de Belgique aurait souhaité qu'un jour les circonstances lui permettent d'enfin découvrir ce pays qui fut créé, sinon taillé de toutes pièces et imposé sur la carte du monde par son ancêtre Léopold.

Le voyage à Kinshasa était prévu, l'invitation du président Tshisekedi avait été acceptée mais des raisons sanitaires en ont empêché la réalisation et, à Kinshasa, cet anniversaire silencieux et solitaire sera celui de la méditation.

Des discriminations d'hier à celles d'aujourd'hui

Les mots prononcés par le roi Philippe, cette reconnaissance des blessures du passé ne viennent pas trop tard. Au regard de l'histoire, soixante ans, ce n'est rien et les témoignages recueillis ces derniers jours montrent qu'il est des douleurs qui ne s'effacent jamais, qu'on peut tout au plus atténuer par la reconnaissance de l'injustice et des torts infligés. Pour beaucoup de Congolais cependant, tous ces jeunes qui n'ont même pas connu le général Mobutu, les paroles rédigées à Bruxelles se réfèrent à un passé lointain, révolu mais pas oublié, un passé qui dort dans la mémoire des familles et ce qui compte ce sont les incertitudes du présent, l'épidémie, la crise politique, la dégradation de l'économie. Cependant, pour les Congolais, aussi jeunes soient-ils, la famille royale de Belgique signifie encore quelque chose. Ils savent que, sans Léopold, l'ancêtre presque mythique, le roi fondateur, leur pays ne figurerait pas sur la carte du monde. Or, tous ceux qui, en ce 30 juin, chantent d'une voix forte « Debout Congolais, unis par le sort » tiennent à l'unité du Congo, toujours mise en cause et menacée aux frontières. Ils croient en l'avenir de leur pays malgré les difficultés et les paroles de regret, de réconfort prononcées par le roi des Belges, même s'il ne s'agit pas d'excuses à proprement parler, valent autant pour l'avenir que pour le passé. Car les Congolais souffrent toujours. Là-bas, où l'injustice sévit, où des populations sont encore assignées à un travail harassant dans des mines, où la forêt brûle, où s'envolent les millions destinés à l'éducation et à la santé. Dans ce pays où l'injustice est quotidienne, on lira dans les mots venus de Bruxelles l'expression d'une réelle solidarité.

Mais les Congolais souffrent aussi à côté de nous. Dans leurs difficultés de logement, de travail, d'études, ils

portent encore le poids, insidieux et discret, d'un racisme ancien qui a laissé des traces. Dans nos hôpitaux et maisons de repos, ils sont nombreux à avoir mené, aux côtés des soignants belges, la bataille contre le Covid. Quant aux jeunes Belges, eux aussi se posent des questions à propos du passé de leurs parents et grands-parents, et, aux côtés des militants anti-racistes, beaucoup voudraient pouvoir faire la part juste des choses et combattre les discriminations d'aujourd'hui.

La lettre du roi Philippe devrait les aider à regarder en face ce pays compliqué dans lequel nous vivons. Les Congolais, voici soixante ans, étaient fiers de Patrice Lumumba qui avait osé dire la réalité en face et, tandis que Baudouin quittait son siège, la foule massée à l'extérieur applaudissait à tout rompre.

Il est possible qu'aujourd'hui aussi, les jeunes Belges se reconnaissent dans les mots du roi Philippe, car dans notre société multiculturelle, ils réconcilient le passé avec l'avenir et invitent au travail de mémoire.

ABONNÉS

LE SOIR



« La brutalité et la cruauté ne se sont pas arrêtées en 1960 »

Pour Dieudonné Wamu Oyatambwe, docteur en sciences politiques, l'histoire politique du Congo est marquée par la brutalité et la cruauté qui ne se sont pas arrêtées en 1960. Si le règne de Léopold II focalise l'attention, il ne faudrait pas oublier les conditions de l'indépendance, où les fleurons de l'économie avaient été rapatriés en Belgique tandis qu'avec l'assassinat de Patrice Lumumba, la fragile démocratie fut décapitée. Loin d'une lecture passéiste, l'auteur se montre cinglant à l'égard des nouvelles élites congolaises qui ont organisé un système de corruption et de prédation. Il rappelle aussi que, un siècle après les méfaits des hommes de Léopold II, les deux guerres infligées au Congo entre autres par le Rwanda et l'Ouganda ont coûté au moins autant de vies humaines. Et cela dans une impunité jusqu'à présent assurée. C'est pourquoi il plaide en faveur d'un tribunal international spécial, pour juger les crimes commis au Congo. Non pas au XIX^e siècle mais il y a vingt ans. Et encore aujourd'hui... L'intégralité de sa Carte blanche est à lire sur notre site.

A découvrir aussi, notre quiz : « A quel point connaissez-vous l'histoire coloniale de la Belgique ? »

Vous retrouverez également sur notre site le chapitre 8 de notre série sur les liens entre la Belgique et le Congo que l'actualité nous a empêchés de publier aujourd'hui dans le journal.

plus.lesoir.be

mea culpa Une très lente reconnaissance

WILLIAM BOURTON

Le passé colonial des puissances européennes a longtemps été un sujet tabou. Mais depuis le début du XXI^e siècle, les demandes d'excuses ou d'actes concrets de réparation – comme la restitution d'objets culturels ou patrimoniaux, par exemple – se font plus pressantes. Et lentement, les mentalités évoluent dans les anciennes métropoles.

En Belgique, en avril 2019, le Premier ministre Charles Michel a ainsi présenté ses excuses au nom de la Belgique auprès des métis qui, enfants, ont été enlevés à leurs mères congolaises, burundaises ou rwandaises pour être placés dans des internats ou proposés à l'adoption.

Dans le même état d'esprit, en février 2002, le ministre belge des Affaires étrangères Louis Michel avait présenté ses « excuses » et ses « profonds et sincères regrets » au peuple congolais pour le rôle de la Belgique dans la mort, en 1961, du Premier ministre Patrice Lumumba. Mais, *stricto sensu*, il s'agissait d'un crime (légèrement) postérieur à l'ère coloniale...

Regrets ponctuels et circonstanciés en tout cas.

Le choix des mots

Si l'on observe l'attitude des deux plus grandes puissances coloniales européennes du XX^e siècle, la France et la Grande-Bretagne, on constate que les *mea culpa* ont également eu du mal à advenir.

En décembre 2019, à Abidjan, le président français Emmanuel Macron est allé le plus loin dans l'exercice, en qualifiant la colonisation française de « faute de la République ». Mais s'il a reconnu l'histoire coloniale de la France, il ne s'en est toutefois pas clairement excusé.

En décembre 2012, le président François Hollande avait rompu une première lance en déclarant, à Alger, reconnaître « les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien » et en dénonçant un système colonial « profondément injuste et brutal ». Mais de préciser qu'il n'était pas venu en Algérie « faire repentance ou excuses » mais simplement « dire ce qu'est la vérité, ce qu'est l'histoire ».

Outre-Manche, en janvier 2005, le ministre des Finances et futur Premier ministre travailliste Gordon Brown déclarait encore, au *Daily Mail*, que « la Grande-Bretagne doit cesser de s'excuser pour son passé colonial et reconnaître qu'elle a produit certaines des plus grandes idées de l'histoire »...

Mais l'année suivante, le Premier ministre conservateur David Cameron présentera des excuses à Nelson Mandela pour l'attitude pour le moins complaisante de Londres envers le régime sud-africain blanc durant l'apartheid – période durant laquelle le futur Prix Nobel de la paix croupissait en prison.

Et en juin 2013, la Grande-Bretagne acceptait d'indemniser, à hauteur de 20 millions de livres (23,5 millions d'euros), plusieurs milliers de victimes de la répression de l'insurrection Mau-Mau, au Kenya, à l'automne 1952.

Ce mouvement luttait contre l'hégémonie des Blancs, qui possédaient les trois quarts des terres cultivables du Kenya. La rébellion provoqua la mort d'une trentaine de colons mais la répression britannique fit entre 10.000 et 60.000 victimes chez les indigènes. Parmi elles se trouvait le grand-père d'un certain Barack Obama...

Discours Président Tshisekedi pour 60 ème anniversaire de la RD CONGO.



<http://www.cheikfitanews.net/2020/06/document.discours-du-president-de-la-republique-democratique-du-congo-chef-de-l-etat-a-l-occasion-de-la-celebration-du-30-juin-2020>

<https://www.facebook.com/juriafrique/posts/2607467502850317>

<https://juriafrique.com/blog/2020/06/30/le-president-felix-tshisekedi-sest-adresse-aux-congolais-a-loccasion-du-60eme-anniversaire-de-lindependance/>